



Claude DESBOIS Architecte D.P.L.G.  
45 Avenue du 8 Mai -25700 VALENTIGNEY  
03.81.37.01.27 / 06.82.34.28.98.  
cldesbois@orange.fr

Claude DESBOIS  
Architecte D.P.L.G.  
45 Avenue du 8 Mai  
25700 VALENTIGNEY  
Tél. 03 81 37 01 27



SAS CTR - 8 B - RUE DES REFROIDIERES 25400 AUDINCOURT 03.81.37.88.05

PROPRIETE DE Monsieur

**REMY Damien**

Projet de construction d'un  
**HANGAR DE STOCKAGE**

**COMMUNE : SAULNOT**

**ADRESSE : RUE DE RONCHAMP**

**LIEUDIT : GRANDES RANGEES**

**SECTION : ZE**

**PARCELLE : N°24 - 23**

**SURFACE : 9ha7a30ca**

**MASSE - TOPOGRAPHIES TERRAIN**

**AXONOMETRIES - COUPE AA -**

**FACADES - PLANCHE PAYSAGERE**

Maître d'Ouvrage

DATE: SEPTEMBRE 2022

**NOTA :** Messieurs les entrepreneurs sont tenus de vérifier les côtes avant exécution des travaux. Ils seront responsables des erreurs ou omissions qu'ils n'auraient pas signalées en temps utile.

Les côtes B.A., Maçonnerie, Charpente, Couverture, Etc, sont purement indicatives. Les entrepreneurs sont tenus de faire faire les études nécessaires à la bonne exécution des travaux suivant les documents techniques (D.T.U.) en vigueur.



## PLAN DE SITUATION

Propriété de Mr REMY Damien  
Commune de SAULNOT

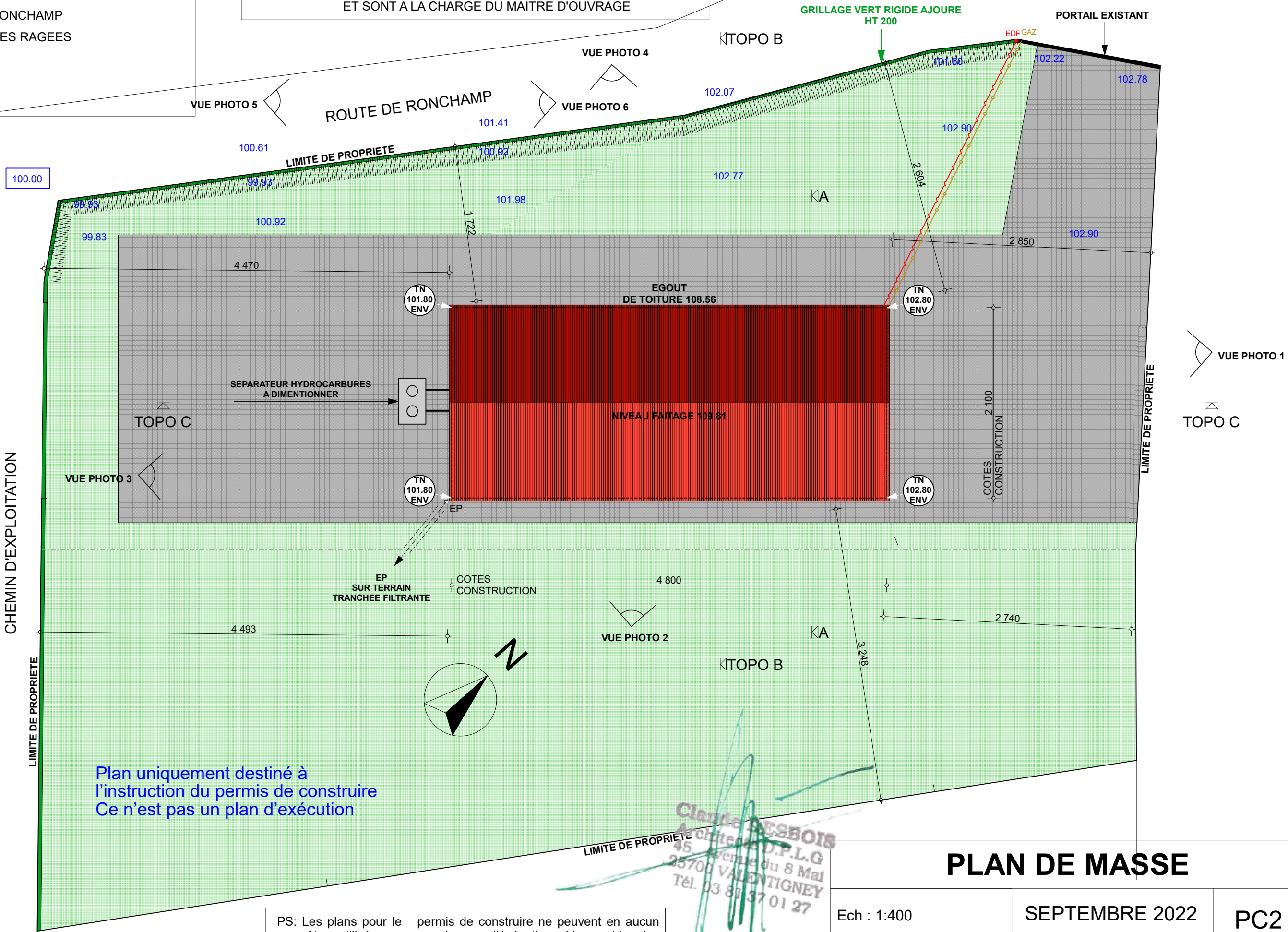
**Claude DESBOIS**  
Architecte D.P.L.G.  
45, Avenue du 8 Mai  
25700 VALENTIGNEY  
Tél. 03 81 37 01 27



PCMI1

COMMUNE : SAULNOT  
ADRESSE : RUE DE RONCHAMP  
LIEUDIT : LES GRANDES RAGEES  
SECTION : ZE  
PARCELLE : N°24 - 23  
SURFACE : 9ha7a30ca

PS:LES AMENAGEMENTS EXTERIEURS SONT DESSINES A TITRE INDICATIF  
ET SONT A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE



Plan uniquement destiné à  
l'instruction du permis de construire  
Ce n'est pas un plan d'exécution

PS: Les plans pour le permis de construire ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution. L'ensemble des dimensionnements de l'ouvrage devra être étudié par des bureaux d'études spécialisés (structure, fluides et autres si besoin ).

Claude DESBOIS  
Architecte D.P.L.G.  
45 Avenue du 8 Mai  
25700 VALENTIGNEY  
Tél. 03 81 37 01 27

PLAN DE MASSE

|             |                                   |                |                                                                                       |
|-------------|-----------------------------------|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Ech : 1:400 |                                   | SEPTEMBRE 2022 | PC2                                                                                   |
| Folio 2     | Maître d'ouvrage : Mr REMY Damien |                |  |

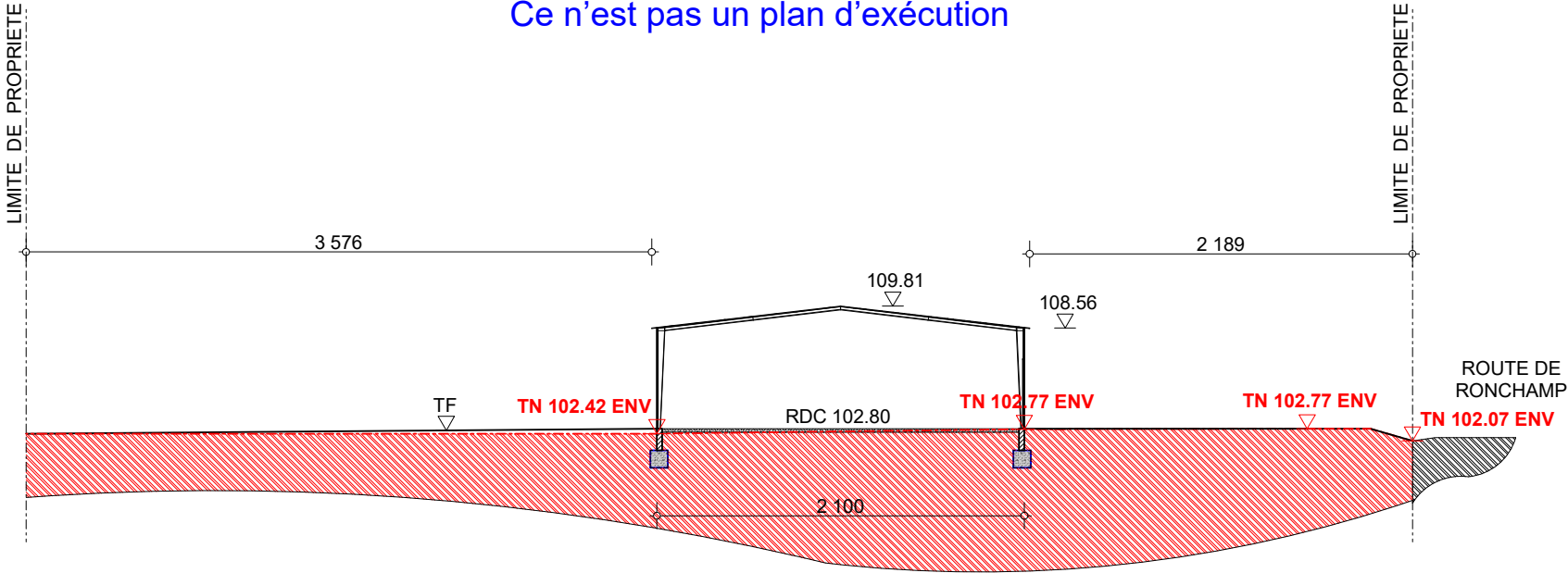
NOTA: La construction devra être conforme aux normes parasismique.  
(Arrêté du 16 juillet 1992.Décret N°91.461du 14 mai 1992)

PS- Les plans pour permis de construire ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution.  
l'ensemble des dimensionnements de l'ouvrage devra être étudié par des bureaux d'études spécialises ( structure, fluides et autres si besoin )

NOTA: La construction devra être conforme aux normes parasismique.  
(Arrêté du 16 juillet 1992.Décret N°91.461du 14 mai 1992)

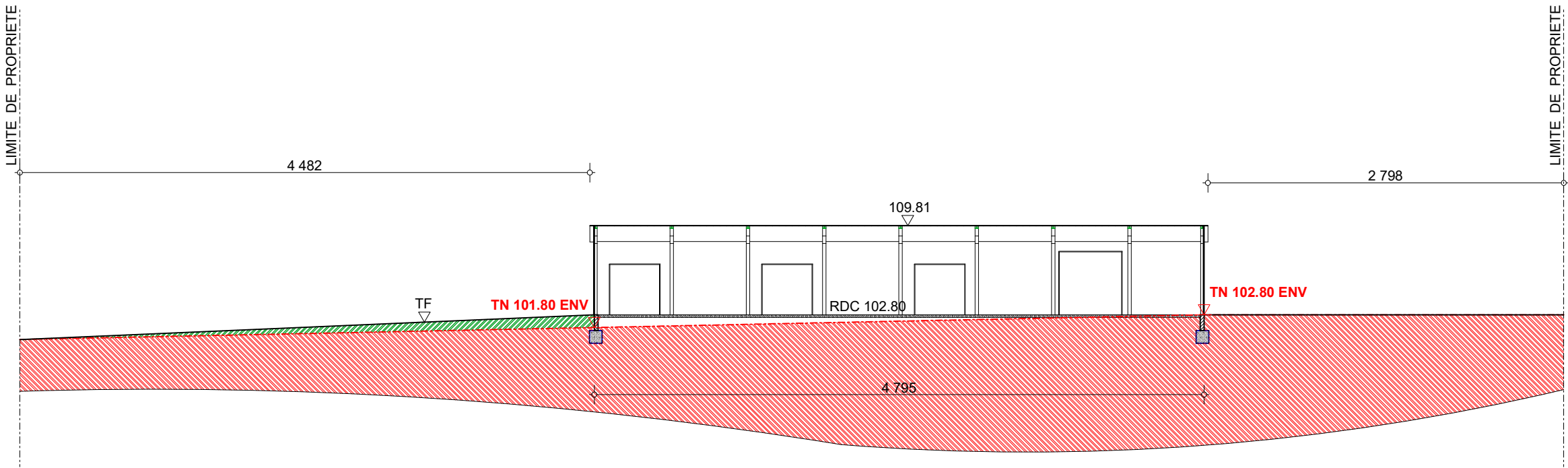
B-B

Plan uniquement destiné à  
l'instruction du permis de construire  
Ce n'est pas un plan d'exécution



**Claude DESBOIS**  
Architecte D.P.L.G.  
45, Avenue du 8 Mai  
25700 VALENTIGNEY  
Tél. 03 81 37 01 27

C-C



La profondeur des fondations sera fonction de la nature du terrain.

## TOPOGRAPHIE TERRAIN

Ech : 1:400

SEPTEMBRE 2022

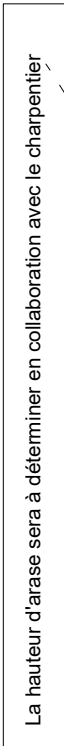
PC3

Folio  
3

Maître d'ouvrage :  
Mr REMY Damien

**CT REALISATION**  
Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 €  
SIREN 442 000 000 - N° de TVA intracommunautaire : FR15 442 000 000

Claude DESBOIS  
Architecte D.P.L.G.  
45, Avenue du 8 Mai  
25700 VALENTIGNEY  
Tél. 03 81 37 01 27



**CT REALISATION**  
DESSIN ET MAÎTRISE D'ŒUVRE BÂTIMENT  
10 CTR - 8 B - RUE DES RETROUVIERES 25400 ALLONCOURT 03.81.37.09.85

**Claude DESBOIS**  
Architecte D.P.L.G  
45, Avenue du 8 Mai  
25700 VALENTIGNEY  
Tél. 03 81 37 01 27

**Claude DESBOIS**  
Architecte D.P.L.G.  
45, Avenue du 8 Mai  
25700 VALENTIGNEY  
Tél. 03 81 37 01 27

Terrain référencé ZE N°23-24 situé route de RONCHAMP dans la commune SAULNOT  
Ensemble de parcelles d'une surface totale de 9730m<sup>2</sup> qui jouxte la voie publique côté Nord Ouest, un chemin d'exploitation côté Sud Ouest, des champs et vergers côté Nord Est et Sud Ouest.  
La topographie fait apparaître un terrain légèrement en pente dans le sens Nord Est - Sud Ouest et relativement plat dans le sens Nord Ouest - Sud Est avec un talus tout le long de la limite de propriété côté voie publique  
Le terrain est actuellement en friche

**- Aménagement du terrain**  
Les mouvements de terre n'exèderont pas 1m côté Sud Ouest du bâtiment, emplacement extérieur d'un séparateur d'hydrocarbures à dimensionner avec écoulement gravitaire depuis le hangar.

**- L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles:**  
La construction sera implantée à environ 17.20m minimum de la route de Ronchamp côté Nord Ouest, 44.70m par rapport aux limites séparatives Sud Ouest, environ 32.50m par rapport aux limites séparatives Sud Est et 27.40m mini côté Nord Est. La hauteur hors tout sera de 7.30 m en moyenne et les égouts de toitures à 6m . La construction sera édifiée sur radier béton d'une emprise au sol d'environ 1000m<sup>2</sup>. Hangar de stockage de matériel d'exploitation, espace stationnement véhicules 240m<sup>2</sup>, maintenance et stockage ferraille.

**- Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagement situés en limite de terrain:**  
La parcelle n'est pas clôturée, il n'est pas prévu de clôturer dans un premier temps

**- Les matériaux et les couleurs des constructions:**  
Construction en ossature métallique, bardage métallique couleur galva gris clair, toiture 2 pans pente 6.80° bac acier RAL 8012  
Menuiseries ton blanc

**-Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou créer**  
Pas de modification pour le projet

**- L'organisation et aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement**  
L'accès et cours seront traité en bitume.

La construction se raccordera aux différents réseaux existants sous chaussée en limite de propriété EDF, PTT, GAZ  
Les eaux pluviales seront rejetées sur le terrain via tranchée filtrante

PS: LES AMENAGEMENTS EXTERIEURS SONT DESSINES A TITRE INDICATIF  
ET SONT A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE

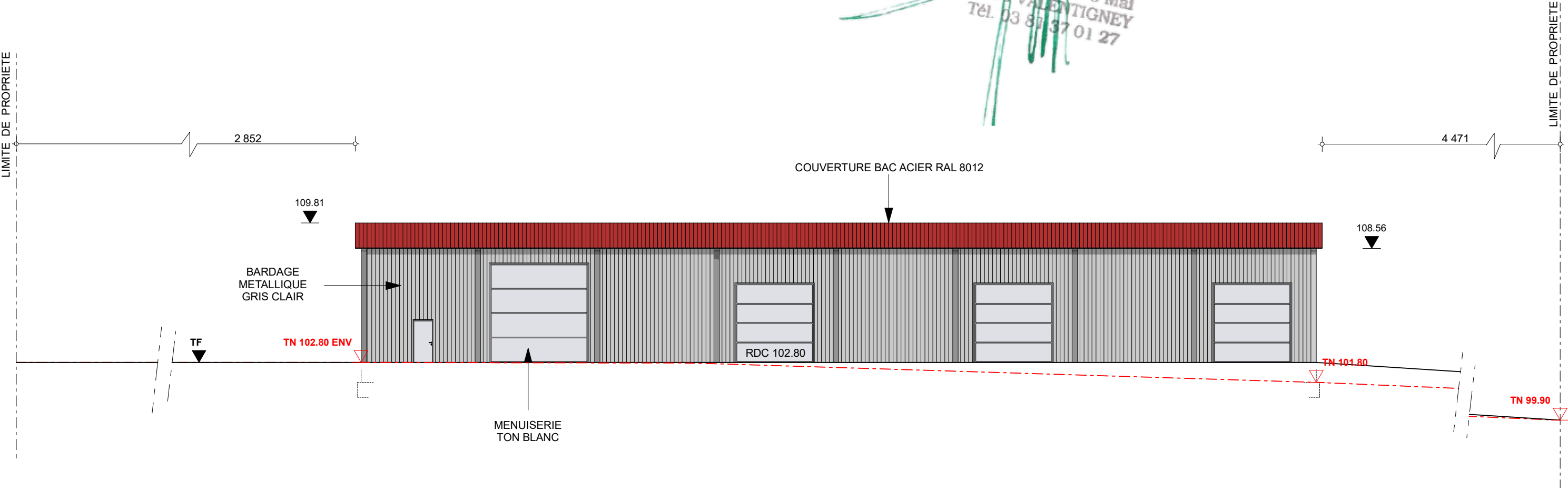
PS - LES PLANS POUR PERMIS DE CONSTRUIRE NE PEUVENT EN AUCUN CAS ETRE UTILISES COMME PLANS D'EXECUTION.  
L'ENSEMBLE DES DIMENTIONNEMENTS DE L'OUVRAGE DEVRA ETRE ETUDIE PAR DES BUREAUX D'ETUDES SPECIALISES  
( STRUCTURE, FLUIDES ET AUTRES SI BESOIN )

NOTA: La construction devra être conforme aux normes parasismique.  
(Arrêté du 16 juillet 1992.Décret N°91.461du 14 mai 1992)

LE MACON DEVRA SE METTRE EN RAPPORT AVEC LE CHAPENTIER POUR DETERMINER LA  
HAUTEUR DU FAITAGE ET LA POSITION DES FERMES

Plan uniquement destiné à  
l'instruction du permis de construire  
Ce n'est pas un plan d'exécution

Claude DESBOIS  
Architecte D.P.L.G  
45 Avenue du 8 Mai  
25700 VALENTIGNEY  
Tél. 03 81 37 01 27



**NOTA:** Messieurs les entrepreneurs sont tenus de vérifier les côtes avant exécution des travaux ils seront responsables des erreurs ou omissions qu'ils n'auraient pas signalées en temps utile.  
Les côtes BA.Maçonnerie.Carpente.Couverture.Etc.sont purement indicatives.  
Les entrepreneurs sont tenus de faire les études nécessaires à la bonne exécution des travaux suivant les documents techniques (D.T.U.) en vigueur.

LA PROFONDEUR DES FONDATIONS SERA FONCTION DE LA NATURE DU TERRAIN

## FACADE NORD OUEST

Ech : 1:200

SEPTEMBRE 2022

PC5

Folio  
7

Maître d'ouvrage :  
Mr REMY Damien

**CT REALISATION**  
Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 €  
SIREN 442 075 123 - RCS VALENTIGNEY

PS: LES AMENAGEMENTS EXTERIEURS SONT DESSINES A TITRE INDICATIF  
ET SONT A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE

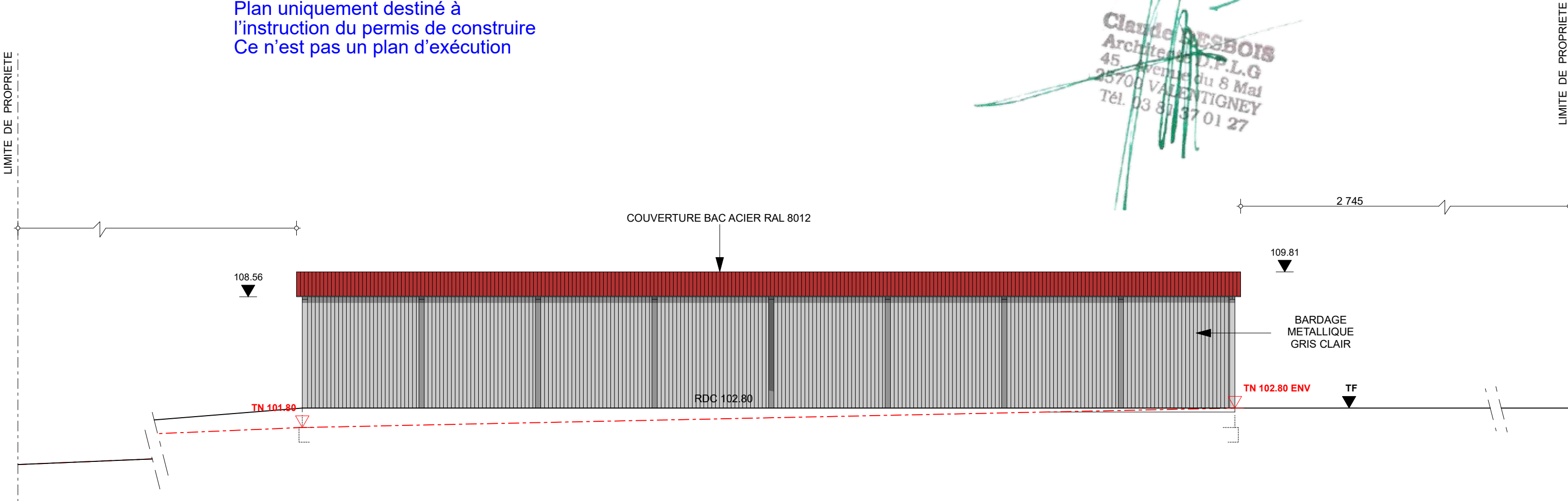
PS - LES PLANS POUR PERMIS DE CONSTRUIRE NE PEUVENT EN AUCUN CAS ETRE UTILISES COMME PLANS D'EXECUTION.  
L'ENSEMBLE DES DIMENTIONNEMENTS DE L'OUVRAGE DEVRA ETRE ETUDIE PAR DES BUREAUX D'ETUDES SPECIALISES  
( STRUCTURE, FLUIDES ET AUTRES SI BESOIN )

NOTA: La construction devra être conforme aux normes parasismique.  
(Arrêté du 16 juillet 1992.Décret N°91.461du 14 mai 1992)

LE MACON DEVRA SE METTRE EN RAPPORT AVEC LE CHAPENTIER POUR DETERMINER LA  
HAUTEUR DU FAITAGE ET LA POSITION DES FERMES

Plan uniquement destiné à  
l'instruction du permis de construire  
Ce n'est pas un plan d'exécution

Claude DESBOIS  
Architecte D.P.L.G  
45 Avenue du 8 Mai  
25700 VALENTIGNEY  
Tél. 03 80 37 01 27



**NOTA:** Messieurs les entrepreneurs sont tenus de vérifier les côtes avant exécution des travaux ils seront responsables des erreurs ou omissions qu'ils n'auraient pas signalées en temps utile.  
Les côtes BA.Maçonnerie.Charpente.Couverture.Etc.sont purement indicatives.  
Les entrepreneurs sont tenus de faire les études nécessaires à la bonne exécution des travaux suivant les documents techniques (D.T.U.) en vigueur.

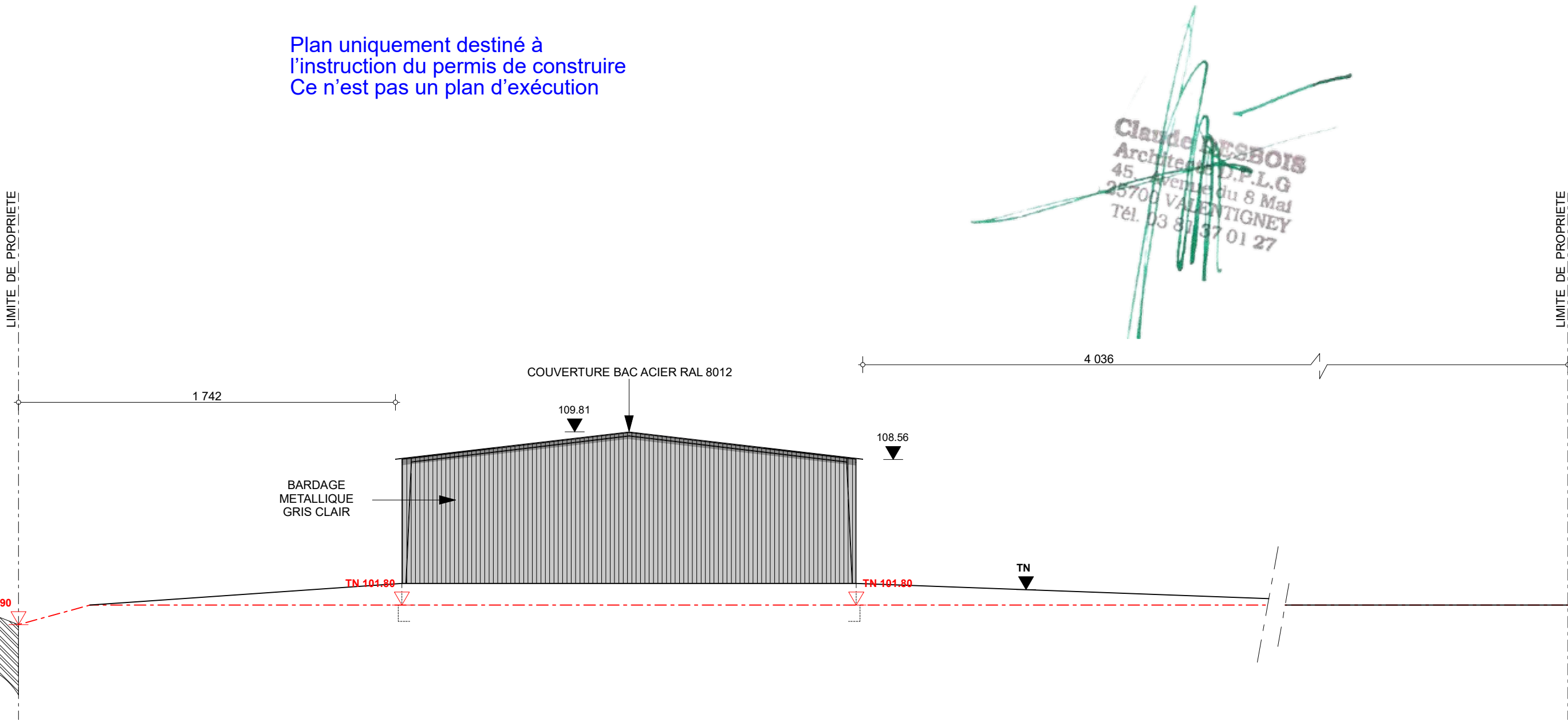
LA PROFONDEUR DES FONDATIONS SERA FONCTION DE LA NATURE DU TERRAIN

| FACADE SUD EST                                                                        |                                      |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----|
| Ech : 1:200                                                                           | SEPTEMBRE 2022                       | PC5 |
| Folio<br>8                                                                            | Maître d'ouvrage :<br>Mr REMY Damien |     |
|  |                                      |     |

PS: LES AMENAGEMENTS EXTERIEURS SONT DESSINES A TITRE INDICATIF  
ET SONT A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE

PS - LES PLANS POUR PERMIS DE CONSTRUIRE NE PEUVENT EN AUCUN CAS ETRE UTILISES COMME PLANS D'EXECUTION.  
L'ENSEMBLE DES DIMENTIONNEMENTS DE L'OUVRAGE DEVRA ETRE ETUDIE PAR DES BUREAUX D'ETUDES SPECIALISES  
( STRUCTURE, FLUIDES ET AUTRES SI BESOIN )

Plan uniquement destiné à  
l’instruction du permis de construire  
Ce n’est pas un plan d’exécution



**NOTA:** Messieurs les entrepreneurs sont tenus de vérifier les côtes avant exécution des travaux ils seront responsables des erreurs ou omissions qu'ils n'auraient pas signalées en temps utile.  
Les côtes BA.Maçonnerie.Carpente.Couverture.Etc.sont purement indicatives.  
Les entrepreneurs sont tenus de faire les études nécessaires à la bonne exécution des travaux suivant les documents techniques (D.T.U.) en vigueur.

LA PROFONDEUR DES FONDATIONS SERA FONCTION DE LA NATURE DU TERRAIN

NOTA: La construction devra être conforme aux normes parasismique.  
(Arrêté du 16 juillet 1992.Décret N°91.461du 14 mai 1992)

LE MACON DEVRA SE METTRE EN RAPPORT AVEC LE CHAPENTIER POUR DETERMINER LA HAUTEUR DU FAITAGE ET LA POSITION DES FERMES

## FACADE SUD OUEST

Ech : 1:200

SEPTEMBRE 2022

PC5

Folio  
9

Maître d'ouvrage :  
Mr REMY Damien

**CT REALISATION**  
Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 €  
SIRET 511 123 456 789 0001



# INSERTION DU PROJET

Propriété de Mr REMY Damien  
 Commune de SAULNOT

Claude DESBOIS  
 Architecte D.P.L.G  
 45 Avenue du 8 Mai  
 25700 VALENTIGNEY  
 Tél. 03 83 37 01 27



**Claude DESBOIS**  
 Architecte D.P.L.G  
 45 Avenue du 8 Mai  
 25700 VALENTIGNEY  
 Tél. 03 81 37 01 27

|                                                                                                                                                                      |                                      |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----|
| AXONOMETRIES                                                                                                                                                         |                                      |     |
| SEPTEMBRE 2022                                                                                                                                                       |                                      | PC6 |
| Folio<br>11                                                                                                                                                          | Maître d'ouvrage :<br>Mr REMY Damien |     |
| <br><small>SAS 178 - 43 - RUE DES REPRESENTANTS 20084 AIGNEAUX CEDEX 03</small> |                                      |     |

## VUES PROCHES

Propriété de Mr REMY Damien  
Commune de SAULNOT

PHOTO 1



PHOTO 4



PHOTO 2



PHOTO 3

Claude DESBOIS  
Architecte D.P.L.G  
45 Avenue du 8 Mai  
25700 VALENTIGNEY  
Tél. 03 81 37 01 27

# VUES LOINTAINES

Propriété de Mr REMY Damien  
Commune de SAULNOT

PHOTO 5



PHOTO 6

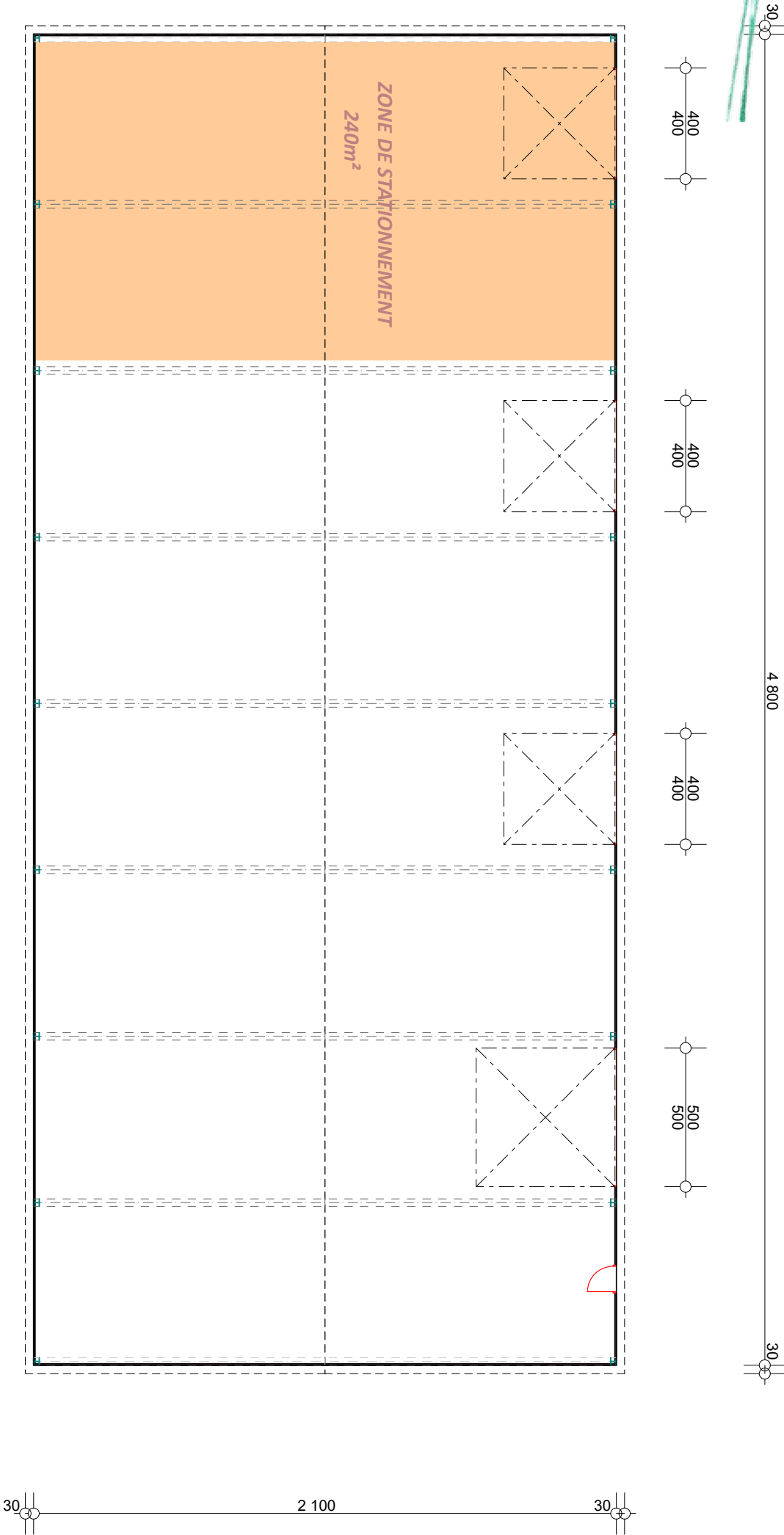


**Claude DESBOIS**  
Architecte D.P.L.G  
45 Avenue du 8 Mai  
25700 VALENTIGNEY  
Tél. 03 81 37 01 27

Claude DESBOIS  
Architecte D.P.L.G  
45, Avenue du 8 Mai  
25700 VALENTIGNEY  
Tél. 03 81 37 01 27

PS- Les plans pour permis de construire ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plans d'exécution. L'ensemble des dimensionnements de l'ouvrage devra être étudié par des bureaux d'études spécialises ( structure, fluides et autres si besoin )

Plan uniquement destiné à  
l'instruction du permis de construire  
Ce n'est pas un plan d'exécution



NOTA :

Messieurs les entrepreneurs sont tenus de vérifier les côtes avant exécution des travaux. Ils seront responsables des erreurs ou omissions qu'ils n'auraient pas signalées en temps utile.

Les côtes B.A., Maçonnerie, Charpente, Couverture, Etc, sont purement indicatives. Les entrepreneurs sont tenus de faire faire les études nécessaires à la bonne exécution des travaux suivant les documents techniques (D.T.U.) en vigueur.

NOTA :

La construction devra être conforme aux normes parasismique.  
(Arrêté du 16 juillet 1992. Décret N°91.461 du 14 mai 1992)

Le maçon devra se mettre en rapport avec le charpentier pour déterminer la hauteur du faîtage et la position des fermes.

REZ DE CHAUSSEE

Ech : 1:200

SEPTEMBRE 2022

Maître d'ouvrage :  
Mr REMY Damien

PC

